



# LIVRET D'ACCUEIL

Convention de participation  
Prévoyance 2022-2027

CENTRE DE GESTION DE  
LA FPT DE LA SAVOIE

---

RÉSERVÉ AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

---

Chers adhérents,

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027, votre collectivité a adhéré à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion de la Savoie. La gestion est confiée à :

### VIVINTER

#### Service des Collectivités Locales

Equinox - 23 allées de l'Europe  
TSA 25 003 | 92 613 Clichy Cedex  
+33 (0)1 44 20 47 67 ( pour toute question liée à un dossier d'indemnisation uniquement)

[Info.collectivite.gestionprev@vivinter.fr](mailto:Info.collectivite.gestionprev@vivinter.fr)

Ce livret d'accueil a vocation à vous accompagner dans les différentes étapes de la vie de votre contrat. Vous y trouverez les thèmes suivants : Comment adhérer ? / Quelles pièces fournir lors de mon adhésion ? Comment modifier mon contrat ? / Comment obtenir mon indemnisation ? / Nous contacter

## Comment adhérer à la convention de participation ?

Il vous suffit de suivre les étapes ci-dessous :

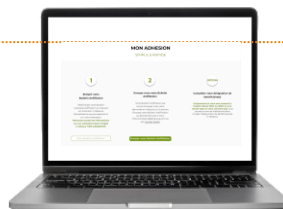
1

Rendez-vous sur le site d'informations dédié [www.prevcgdg73.vivinter.fr](http://www.prevcgdg73.vivinter.fr)  
Sélectionnez « Accès à votre Espace Agent »



2

Sélectionnez l'onglet « MON ADHESION », complétez le Bulletin d'affiliation et renvoyez le par email à [info.contratprev@s2hgroup.com](mailto:info.contratprev@s2hgroup.com) ou par courrier



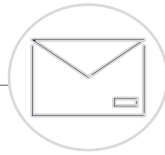
3

Si l'option décès 100% ou 200% a été souscrite et uniquement si la clause type ne convient pas il sera nécessaire de compléter la désignation de bénéficiaires

## Comment modifier mon contrat ?



Modification de  
mes coordonnées  
bancaires



Changement  
d'adresse



Modification de  
garanties

Adresser un e-mail à [info.contratprev@s2hgroup.com](mailto:info.contratprev@s2hgroup.com)

## Comment modifier ma clause de bénéficiaire ?

Rendez-vous sur le site [www.prevcdg73.vivinter.fr](http://www.prevcdg73.vivinter.fr) dans votre Espace Agent, puis dans l'onglet « Adhésion » / « Votre désignation de bénéficiaire(s) » afin de télécharger le formulaire, l'imprimer, le compléter et de le renvoyer à l'adresse indiquée sur le document.

## Comment obtenir mon indemnisation ?

En tant qu'adhérent à la garantie complémentaire PRÉVOYANCE, nous vous invitons à vous rapprocher de la direction des Ressources Humaines de votre collectivité qui se chargera de constituer votre dossier et de nous transmettre les pièces justificatives nécessaires au bon traitement de votre dossier. Celles-ci sont les suivantes :

- le RIB actualisé
- le dernier relevé d'imposition

SIACI SAINT HONORE s'engage, à réception du dossier complet, au versement de vos indemnités sous 48 heures maximum (ce délai n'intègre pas les délais interbancaires).

Un relevé d'indemnisation reprenant le détail de vos indemnités vous sera transmis par courrier de manière trimestrielle.

## Nous contacter ? Une Question ?

### VIVINTER

Service des Collectivités Locales  
Equinox - 23 allées de l'Europe  
TSA 25 003 | 92 613 Clichy Cedex  
[info.contratprev@s2hgroup.com](mailto:info.contratprev@s2hgroup.com)  
[www.prevcdg73.vivinter.fr](http://www.prevcdg73.vivinter.fr)